

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du 07 avril 2022</b>
<b><u>Présents :</u></b> 11	L'an deux mille vingt-deux et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, David LE QUERE, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL, Anthony HUILLIER
	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Jocelyne KAPLON

---

**Le procès verbal de la réunion du 18 février 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.**

**Objet: Vote des taux d'imposition 2022 - DE 2022 016**

**TAXES LOCALES 2022:**

Le conseil décide de fixer les taux de 2022 comme suit:

Taxe foncière sur bâti 34.34%

Taxe foncière sur non bâti 29.57%

Un produit attendu est de **58 131€**

**Le conseil municipal vote ces taxes à l'unanimité.**

**Objet: COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021 - DE 2022 018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet: Compte Administratif COMMUNE 2021 - DE 2022 019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MAGNE Josiane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	49 234.26			83 025.89	49 234.26	83 025.89
Opérations exercice	34 894.54	130 616.68	205 655.37	249 750.88	240 549.91	380 367.56
Total	84 128.80	130 616.68	305 655.37	332 776.77	289 784.17	463 393.45
Résultat de clôture		46 487.88		127 121.40		173 609.28
Restes à réaliser	7 220.29				7 220.29	
Total cumulé	7 220.29	46 487.88		127 121.40	7 220.29	173 609.28
Résultat définitif		39 267.59		127 121.40		166 388.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: COMMUNE AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 - DE 2022 028**

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 127 121.40€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	83 025.89
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	20 614.54
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>44 095.51</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>127 121.40</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>127 121.40</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

127 121.40

**B.DEFICIT AU 31/12/2021**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

**Objet: BP COMMUNE 2022 - DE 2022 021**

Le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif 2022 de la commune.

**Fonctionnement:**

Dépenses: 287 918.28 €

Recette: 388 170.50 €

Excédent de fonctionnement: 100 252.22 €

**Investissement:**

Dépenses: 143 279.72 €

Recettes: 143 279.72 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 tel que présenté.

**Objet: COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021 - DE 2022 022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet: Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2021 - DE 2022 023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MAGNE Josiane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 533.53			7 795.14	4 533.53	7 795.14
Opérations exercice	26 624.25	26 195.53	29 293.49	31 406.66	55 917.74	57 602.19
<b>Total</b>	<b>31 157.78</b>	<b>26 195.53</b>	<b>29 293.49</b>	<b>39 201.80</b>	<b>60 451.27</b>	<b>65 397.33</b>
Résultat de clôture	4 962.25			9 908.31		4 946.06
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>4 962.25</b>			<b>9 908.31</b>		<b>4 946.06</b>
Résultat définitif	4 962.25			9 908.31		4 946.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: AFFECTATION RESULTAT de FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT 2021 - DE 2022 024**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 9 908.31€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 795.14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 962.25
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>2 113.17</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>9 908.31</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>9 908.31</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 962.25
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 962.25
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Objet: BP ASSAINISSEMENT 2022 - DE 2022 025**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 assainissement qui se présente comme suit:

**Fonctionnement:**

Dépenses: 34 918.71€

Recettes: 40 061.67€

Excédent de fonctionnement : 5 142.96 €

**Investissement:**

Dépenses: 31 750.94€

Recettes: 31 750.94€

Le conseil municipal a l'unanimité vote le budget primitif 2022 tel que présenté.

**Objet: CHOIX TRAVAUX ENTREPRISES VOIRIES - DE 2022 026**

Lors du conseil municipal du 18 février 2022 concernant les travaux de voirie de :

Marcilly (délibération 2022-005)

Tour de Pré (délibération 2022-004)

Bourg de Provency (délibération 2022-003)

Le conseil municipal avait étudié et retenu les différents devis et entreprises.

Afin de continuer et de ne pas prendre de retard sur le calendrier de réalisation, il est souhaitable d'autoriser le Maire à signer les différents devis après bien sûr la réception des accusés de réceptions des demandes de subventions pour dossier réputé complet par la Préfecture et le Département.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**AUTORISE** le Maire à signer les devis une fois les accusés de réceptions des demandes de subventions revenues complets.

**Objet: TRAVAUX VOIRIE CIMETIERE - DE 2022 027**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de voirie communale cimetière pour le sciage de la chaussée existante, terrassement en rigole et évacuation des déblais sur la commune y compris grattage des trottoirs nécessaires, la création de pose de caniveau béton pour l'élargissement de la chaussée existante par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 5 464.83€HT (soit 6 557.80€TTC).

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**AUTORISE** le Maire à signer le devis EUROVIA concernant les travaux de voirie voie communale cimetière pour un montant de 5 464.83€HT (soit 6 557.80€TTC). Ouvrant droit au fonds de concours de la CCAVM.

**Objet: Informations et questions diverses.**

- Le livret communal est en cours d'écriture.
- La cabane à livres, route de Genouilly est ouverte.
- Le Pays Avallonnais a retenu nous candidature pour une séance de cinéma en plein air le 23 juillet 2022.

Séance levée à 20h30